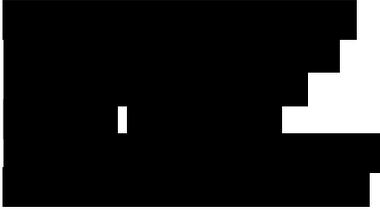


PAR COURRIEL

Québec, le 23 avril 2024



N/Réf. : AI2425-17

**Objet : Demande d'accès à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française concernant des organismes de l'Administration**



Après analyse de votre demande datée du 3 avril 2024, l'Office québécois de la langue française vous transmet les renseignements accessibles conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée « *Loi sur l'accès* »).

Vous trouverez ci-joint la liste des organismes de l'Administration n'ayant pas de certificat ni d'attestation de conformité.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, , nos salutations distinguées.

La responsable de l'application  
de la *Loi sur l'accès*,

*Original signé*

Véronique Voyer  
[acces.information@oqlf.gouv.qc.ca](mailto:acces.information@oqlf.gouv.qc.ca)

p. j. : Liste des organismes de l'Administration sans certificat ni attestation  
Note explicative (avis de recours)

Montréal  
31<sup>e</sup> étage, bureau 3100  
800, rue du Square-Victoria  
Montréal (Québec) H3C 0B4  
Téléphone : 1 888 873-6202  
[www.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.oqlf.gouv.qc.ca)

Québec  
750, boulevard Charest Est, bureau 100  
Québec (Québec) G1K 9K4  
Téléphone : 1 888 873-6202